



Direction générale du personnel

Le Parlement européen recrute des agents contractuels en situation de handicap

En 2022, pour la huitième année consécutive, le Parlement européen lance une procédure de sélection dans le cadre du programme d'action positive pour permettre aux personnes handicapées de travailler au sein de cette institution de l'Union européenne.

Il s'agit d'une procédure de sélection organisée par le Parlement à destination de personnes handicapées qui n'ont jamais travaillé pour une institution de l'Union (stages non compris). Les lauréats obtiendront un contrat d'un an.

Aux fins du programme, on entend par personnes handicapées des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables de minimum 20 % dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.

Critères d'admissibilité:

Sont admissibles les candidats qui:

- présentent un handicap qui entraîne une incapacité égale ou supérieure à 20 %;
- jouissent de tous leurs droits civiques en tant que citoyens d'un État membre de l'Union;
- apportent la preuve de leurs compétences dans l'une des 24 langues officielles de l'Union correspondant au minimum au niveau C1; apportent la preuve de leurs compétences dans une autre langue de l'Union correspondant au minimum au niveau B2 selon le [cadre européen commun de référence pour les langues](#).

Les langues officielles de l'Union européenne sont les suivantes: BG (bulgare), CS (tchèque), DA (danois), DE (allemand), EL (grec), EN (anglais), ES (espagnol), ET (estonien), FI (finnois), FR (français), GA (irlandais), HR (croate), HU (hongrois), IT (italien), LT (lituanien), LV (letton), MT (maltais), NL (néerlandais), PL (polonais), PT (portugais), RO (roumain), SK (slovaque), SL (slovène) et SV (suédois).

Pour les groupes de fonctions II et III (assistants), les candidats doivent avoir: un niveau d'enseignement supérieur sanctionné par un diplôme; ou un niveau d'enseignement secondaire sanctionné par un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur et une expérience professionnelle appropriée de trois années au moins; ou, lorsque l'intérêt du service le justifie, une formation professionnelle ou une expérience professionnelle de niveau équivalent.

Pour les groupes de fonctions IV (administrateurs), les candidats doivent avoir: un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de trois années au moins sanctionné par un diplôme; ou, lorsque l'intérêt du service le justifie, une formation professionnelle de niveau équivalent.

Procédure de sélection:

Après avoir confirmé que les candidats remplissent les conditions d'admission au programme, le Parlement européen invitera ces derniers à passer des tests sous forme de questions à choix multiple (QCM) sur ordinateur dans les domaines suivants: connaissance de l'Union, raisonnement verbal et jugement situationnel. Le statut de personne handicapée sera vérifié à une étape ultérieure de la procédure de sélection.

Des aménagements raisonnables pour les tests seront prévus sur présentation d'une attestation médicale décrivant les besoins particuliers. Il convient de noter que seuls les candidats qui auront réussi ces tests pourront être invités à un entretien et éventuellement être recrutés par le Parlement européen.

Les lauréats, à savoir les 30 meilleurs candidats qui auront obtenu au moins la note de 50 %, seront inscrits sur une liste restreinte. Les directions générales examineront cette liste pour pourvoir les postes vacants et pourront convoquer les lauréats à des entretiens. Si un candidat ne peut pas se présenter en personne, l'entretien pourra avoir lieu par vidéoconférence, par appel vidéo ou par téléphone.

Les candidats sélectionnés pour un recrutement devront fournir la preuve de leur handicap (certificat médical ou carte nationale d'invalidité). À titre de condition préalable au recrutement, le service médical du Parlement européen évaluera si le handicap répond aux critères spécifiques d'admission à ce programme. Les candidats doivent présenter un handicap causant une incapacité (physique ou mentale) égale ou supérieure à 20% afin que leurs candidatures soient jugées recevables. Le barème européen d'évaluation à des fins médicales des atteintes à l'intégrité physique et psychique utilisé pour évaluer le degré du handicap peut être consulté à l'adresse suivante: [Barème européen d'évaluation des atteintes à l'intégrité physique et psychique](#).

Les aménagements raisonnables pour les tests du Parlement européen sont accordés, définis et mis en œuvre par cette même institution. Les candidats handicapés qui ont besoin d'aménagements particuliers pour les tests du Parlement européen sont priés d'en informer le service responsable (PERS-PositiveAction@europarl.europa.eu) lorsqu'ils envoient leur candidature.

L'institution qui recrute, en l'occurrence le Parlement européen, est responsable de la mise en place des aménagements raisonnables aux stades ultérieurs du processus de sélection et de recrutement. Les candidats ne doivent pas hésiter à les réclamer à chaque étape de la procédure.

Comment postuler?

Veillez envoyer les informations suivantes, au format PDF, à l'adresse électronique PERS-PositiveAction@europarl.europa.eu au plus tard le lundi 7 mars 2022 à 18 heures HEC (heure d'Europe centrale):

- votre CV (au [format Europass](#));
- le choix de la langue officielle de l'Union dans laquelle vous souhaitez passer les tests;
- si vous avez besoin ou non d'aménagements raisonnables pour les tests.

Si vous demandez des aménagements raisonnables pour la phase de tests, veuillez directement envoyer un certificat médical/une attestation rédigée par un médecin justifiant la demande d'aménagements raisonnables pour les tests au service médical du Parlement uniquement, à l'adresse PERS-MedicalServiceBrussels@ep.europa.eu. Veuillez indiquer en objet du courriel «DG PERS 2022 Sélection action positive/Justification AR tests». Veuillez noter que des aménagements raisonnables de l'environnement de travail seront également proposés aux candidats recrutés et seront examinés ultérieurement.